



Association des vétérans suisses de fusil
Association suisse des tireurs vétérans

Procès-verbal

de la 106^{ème} Assemblée ordinaire des délégués 2020

Prise de décision par voie de circulation

Présidence/Coordination	Bernhard Lampert, Président central
Bureau électoral et de vote	Beat Abgottspon, Vice-président/CT Région Ouest René Schmucki, Secrétaire central Martin Hug, Caissier central
Procès-verbal	Walter Ruff, Actuaire de l'Association
Traduction	Paul Döbeli, Traducteur
Durée du vote	27.03. – 17.04.2020

Motif

Avec les dispositions émises par le Conseil fédéral le 13.03.2020 dans le cadre du Coronavirus, il n'était plus possible de tenir l'AD ASTV 2020 le 04.04.2020. La "situation extraordinaire" engendrée entre-temps a conduit le Comité central à annuler définitivement l'Assemblée des délégués de l'ASTV 2020, car le développement ultérieur de la pandémie et les risques associés n'ont pas pu être évalués. Eu égard à la situation du moment, un report de l'AD ne peut pas être planifié et effectué en temps opportun. Afin de s'assurer que les opérations de l'Association et les tâches de l'Association puissent être exécutées correctement, le Comité central a décidé de réaliser les activités statutaires, qui ont été mises à l'ordre du jour pour la 106^{ème} AD 2020 ordinaire, par voie de circulation.

Il s'agit des objets suivants de l'ordre du jour :

4. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13.04.2019 à Brigue-Glis VS.
5. Rapport annuel du Président central et rapport d'activité de la Commission de tir.
 - 5.1 Rapport annuel du Président.
 - 5.2 Rapport d'activité de la Commission de tir.
6. Comptes annuels 2019, décompte des cartes-couronnes 2019, rapport de la Commission de vérification des comptes, décharge du caissier central et du Comité central.
7. Budget pour l'année 2020.
8. Fixation de la cotisation annuelle 2020.
9. Elections.
 - 9.1 Élection des membres du Comité central.
 - 9.2 Élection d'un nouveau membre au Comité central.
 - 9.3 Élection du Président central.
 - 9.4 Élection d'un nouveau membre de la Commission de vérification des comptes.
12. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée ordinaire des délégués de 2021.

Actuaire de l'Association

Walter Ruff
Hinder Nöchlich 13
8213 Neunkirch

052 681 17 46
079 249 41 63
walter.ruff@shinternet.ch

Dispositions de base sur les décisions prises par voie de circulation

Extrait des statuts

Article 12 Composition de l'AD

Tous les délégués des associations et les personnes inscrites à l'article 12 sont autorisés à prendre des décisions par voie de circulation.

Art. 13 Droits de représentation de l'AD

Les droits de représentation s'appliquent inchangés lors des décisions par voie de circulation. La liste des délégués ayant le droit de vote au nom des Associations cantonales ainsi que de l'Association régionale se trouve à la page 12 du rapport annuel 2019.

Le président d'honneur, les membres d'honneurs et les membres du Comité central ont chacun une voix.

Article 14 Convocation de l'AD

L'Assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année au printemps. Des assemblées extraordinaires des délégués peuvent etc.

La situation exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés cette année n'est pas prévue dans nos statuts. Le Comité central estime que les situations exceptionnelles exigent parfois des décisions exceptionnelles. Il semble décisif pour le Comité central que ces décisions soient prises et que les décharges soient données, ce qui est indispensable à la bonne gestion de l'Association.

Article 18 Votes

Les votations se déroulent à main levée pour autant que l'assemblée ne demande pas le bulletin secret (pas possible par voie de circulation). Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. Les abstentions ne sont pas prises en compte.

Article 19 Elections

Les élections se déroulent à main levée pour autant que l'assemblée ne demande pas le bulletin secret (pas possible par voie de circulation).

La décision intervient à la majorité absolue des votants lors du premier tour et à la majorité relative aux tours suivants (pas possible par voie de circulation). Il n'y a qu'un seul scrutin à la majorité absolue. D'autres candidatures dans le cadre de la voie de circulation ne sont pas possibles.

Informations supplémentaires sur les transactions individuelles

A l'ordinaire, il est fait référence aux pages pertinentes du rapport annuel 2019, où l'on peut trouver le substrat de l'ordre du jour pertinent. En outre, des informations supplémentaires sur les transactions individuelles sont fournies dans le texte si nécessaire. Les propositions du Comité central sont toujours formulées textuellement.

Évaluation des votes

S'il y a deux réponses ou plus dans les votes et les élections, ou s'il n'y a pas de résultat clair, le résultat correspondant du vote est considéré comme nul.

Détermination des résultats du vote

Les résultats sont déterminés et enregistrés par le Bureau électoral, composé du Vice-président, du Caissier central et du Secrétaire central.

Procès-verbal des décisions par voie de circulation

L'Actuaire de l'Association dresse le procès-verbal. Le procès-verbal est envoyé à tous ceux qui ont participé à la décision par voie de circulation. Si aucun ajout, amendement ou correction du procès-verbal n'est requis dans les 10 jours suivant la réception, le procès-verbal est considéré comme provisoirement approuvé et les décisions qu'il contient sont définitivement approuvées. L'approbation finale du procès-verbal est de la responsabilité de l'AD ASTV 2021.

Procès-verbal du vote et des élections par voie de circulation

Associations cantonales participantes	24
Association régionale participante	1
Nombre total d'associations participantes	25
Associations absentes	0
Membres d'honneur participants	7
Comité central	10
Total des ayants droit au vote	149
Majorité absolue	75
Majorité des deux tiers	100

Déclaration de base de consentement pour le vote par voie de circulation

Votes en faveur :	149
NON :	0
Abstention :	0

Le vote par voie de circulation a été approuvé.

4. Procès-verbal de la 105^{ème} Assemblée des délégués du 13.04.2019 à Brigue-Glis VS

Le procès-verbal de la 105^{ème} Assemblée ordinaire des délégués fait partie intégrante du rapport annuel 2019 de notre Association ; la version allemande originale aux pages 33-42 et la traduction française aux pages 43-52.

Votes en faveur :	149
NON :	0
Abstention :	0

Le procès-verbal a été approuvé.

5. Rapport annuel du Président central et rapport d'activité de la Commission de tir

5.1 Rapport annuel du Président central

Le rapport annuel 2019 du Président central est publié aux pages 3-5 (version originale allemande) et aux pages 6-8 en français.

Votes en faveur :	148
NON :	0
Abstention :	1

Le rapport annuel du Président central a été approuvé.

5.2 Rapport d'activité de la Commission de tir

Le rapport d'activité de la Commission de tir et les résultats figurent en allemand et en français aux pages 15-26 du rapport annuel 2019.

Votes en faveur :	148
NON :	0
Abstention :	1

Le rapport d'activité de la Commission de tir a été approuvé.

6. Comptes annuels 2019, décompte des cartes-couronnes 2019, rapport de la Commission de vérification des comptes, décharge du Caissier central et du Comité central

Les comptes annuels se trouvent en version bilingue aux pages 27-30, le règlement des cartes-couronne et ses fonds à la page 31 du rapport annuel 2019.

Les états financiers 2019 se soldent par un bénéfice de CHF 448.70, après une dissolution de CHF 4'500.00 des provisions, justifiée par la décision de l'AD 2019 de soutenir le Musée suisse du tir pour la restauration de vieux drapeaux. Au bilan : Les provisions s'élèvent à CHF 48'200.00 (CHF 4'500.00 de moins). Le Fonds des tâches spéciales se monte à CHF 37'640.00 (inchangé). Les capitaux propres s'établissent désormais à CHF 111'072.73.

Sur le fonds des cartes-couronne : En 2019, le Fonds de cartes-couronnes a de nouveau enregistré des mouvements impressionnants. Les remboursements de CHF 212'419.00 sont compensés par des dépôts de CHF 373'872.00. L'actif du fonds s'élève à CHF 782'002.00. Il est normal que le fonds CC ait connu une croissance massive au cours de l'année 2019, année avec une FFTV, car les cartes-couronnes sont émises pour la fête.

Le rapport de la Commission de vérification des comptes, cette dernière présidée par Rolf Leuthard, se trouve à la page 32 du rapport annuel 2019.

Votes en faveur :	139
NON :	0
Abstentions :	10

Les comptes annuels 2019 et le décompte des cartes-couronnes 2019 ont été approuvés. Il a été pris connaissance du rapport de la Commission de vérification des comptes. La décharge du caissier central et du Comité central est validée.

7. Budget de l'année 2020

Le budget 2020 est publié aux pages 28 à 30 du rapport annuel imprimé 2019. Avec des charges de CHF 232'300.00 et des produits de CHF 231'200.00, le budget prévoit un excédent de dépenses de CHF 1'100.00.

Votes en faveur :	149
NON :	0
Abstention :	0

Le budget 2020 a été approuvé.

8. Fixation de la cotisation annuelle 2021

Le Comité central propose que la cotisation reste inchangée à CHF 1,00 et que la contribution à la promotion des jeunes talents pour la finale JU-VE reste à CHF 2,00 par membre comme avant. Il n'est toujours pas nécessaire d'augmenter la cotisation annuelle pour 2021. Mais compte tenu de la baisse des revenus d'intérêts et de la baisse des revenus des tirs, une augmentation finira par devenir une option.

Votes en faveur :	149
Pas de votes :	0
Abstention :	0

La contribution annuelle 2021 a été approuvée.

9. Elections

9.1 Élection des membres actuellement titulaires du Comité central

Tous les membres actuels du Comité central sont candidats à la réélection. Il s'agit de :

- Paul Döbeli, 1946, Tramelan BE
- Florian Zogg, 1946, Oberuzwil SG
- Heinz Schmied, 1946, Illhard TG
- Bernhard Lampert, 1947, Jenins GR
- Walter Ruff, 1947, Neunkirch SH
- Martin Hug, 1952, Wynigen BE
- Beat Abgottspon, 1954, Staldenried VS
- Martin Landis, 1955, Wettswil ZH
- Alois Estermann, 1956, Rothenburg, LU
- René Schmucki, 1957, Ersigen BE

Votes en faveur :	139
NON :	0
Abstention :	0

Le Comité central est élu in corpore pour le mandat de 2020 à 2022.

9.2 Élection d'un membre au Comité central

Malgré plusieurs appels aux Associations cantonales et à l'Association régionale, il n'a une fois de plus pas été possible de présenter un candidat au poste de chef de presse à l'Assemblée des délégués. Le Comité central est très insatisfait de cette situation. Il est déçu de ne pas avoir été mieux soutenu dans ce dossier par les Associations cantonales et l'Association régionale. Comment pouvons-nous imaginer dans ces conditions recruter quatre nouveaux membres pour le Comité central l'année prochaine ? Selon nos statuts, les candidatures peuvent être déposées lors de l'Assemblée (Art 15, paragraphe 3). Aucune proposition de candidat n'est faite pour le poste de chef de presse. La fonction de chef de presse reste vacante. Toutefois, le Comité central demande la compétence à l'Assemblée des délégués de pouvoir désigner, autant que faire se pourra, un chef de presse ad interim jusqu'aux élections officielles de 2021.

Votes en faveur :	149
NON :	0
Abstention :	0

Le Comité central est autorisé à nommer un chef de presse ad interim jusqu'aux élections officielles de 2021.

9.3 Élection du Président central

L'actuel Président central, Bernhard Lampert, 1947, de Jenins GR, est candidat à sa réélection.

Votes en faveur :	147
Vote contre :	1
Abstention :	1

Bernhard Lampert, 1947, est élu Président central pour un nouveau mandat 2020 - 2022.

9.4 Élection d'un nouveau membre de la Commission de vérification des comptes

L'Association des tireurs vétérans suisses, section d'Appenzell Rhodes-Intérieures, a annoncé un candidat très qualifié en tant que nouveau membre de la CVC. Il s'agit d'Anton Signer, né le 14.01.1955, banneret cantonal, domicilié à Appenzell-Meistersrüte. La proposition écrite d'élection peut être consultée dans le supplément 1.

Votes en faveur :	149
NON :	0
Abstention :	0

Anton Signer, 1955, est élu nouveau membre de la CVC pour le mandat de 4 ans.

12. Détermination du lieu de l'AD 2021

Un grand merci aux camarades d'Appenzell Rhodes-Extérieures pour leur disponibilité à reprendre l'organisation de l'AD ASTV 2021. Il est prévu que l'AD 2021 se tienne au Casino d'Herisau le 17 avril 2021.

Votes en faveur :	149
NON :	0
Abstention :	0

L'AC Appenzell Rhodes-Extérieures est mandatée pour organiser l'AD 2021.

Remerciements du Comité central

Le Comité central tient à remercier les participants aux votes pour le bon déroulement de cette consultation organisée sur un mode inhabituel. Cela assure une bonne gestion de l'Association dans une situation extraordinaire.

Fidèle à notre devise :

Pour notre plaisir - et comme exemple pour notre jeunesse !

22.04.2020



Walter Ruff
Actuaire de l'Association